Nations Unies S/PV.7161 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année *Provisoire*

7161e séance

Lundi 28 avril 2014, à 15 heures

New York

Président :	M. Sarki/M. Wali	(Nigéria)
Membres :	Argentine	M. Dalo
	Australie	M. Nankervis
	Chili	M. Barros
	Chine	M. Zhao Yong
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Bertoux
	Jordanie	M. Omaish
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	Mme Lucas
	République de Corée	Mme Paik Ji-ah
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Baki
	Rwanda	Mme Uwizera
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Réforme du secteur de la sécurité: obstacles et possibilités

Rapport du Secrétaire général intitulé «Sécurité des États et des sociétés: renforcer l'appui global apporté par l'Organisation des Nations Unies à la réforme du secteur de la sécurité (S/2013/480)

Lettre datée du 1er avril 2104, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/238)

14-31350 (F)









La séance est reprise à 15 h 10.

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Autriche, de la Belgique, de la Croatie, de Chypre, du Danemark, de la Finlande, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Islande, de l'Irlande, de Malte, de la Pologne, du Portugal, de la Roumanie, de la Slovénie, de la Suède et de la République-Unie de Tanzanie à participer à la présente séance.

Je rappelle à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur intervention à quatre minutes au maximum pour permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte intégral et d'en prononcer une version abrégée lors de leur intervention.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Eler (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence nigériane d'avoir organisé un débat public sur cette question importante et nous nous félicitons du tout premier projet de résolution consacré à la réforme du secteur de la sécurité.

L'une des questions les plus importantes qui se posent en matière de consolidation de la paix après un conflit concerne les voies et moyens d'instaurer une paix viable. La réforme du secteur de la sécurité est au cœur de ce débat. Un secteur de la sécurité mal géré et qui ne fonctionne pas comme il faut peut compromettre considérablement le développement durable, la stabilité et la paix. D'autre part, une approche globale, cohérente et coordonnée en matière de réforme du secteur de la sécurité contribue à construire des États efficaces, économiquement viables et qui fonctionnent comme il faut. Dans ce contexte, il importe au plus haut point d'envisager la réforme du secteur de sécurité dans le cadre d'une stratégie globale et sans exclusive de consolidation de la paix et de coordonner nos efforts avec ceux qui sont déployés dans le cadre plus large de renforcement de l'état de droit. En outre, l'appui au secteur de la sécurité, en particulier en termes de ressources, de formation et de renforcement des capacités institutionnelles doit se poursuivre après la fin des opérations de maintien de la paix, si nécessaire.

La Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix jouent un rôle crucial dans la réforme du secteur de la sécurité s'agissant d'aider les autorités nationales à définir et à mettre en œuvre une stratégie crédible de réforme de la sécurité. Chaque société a ses propres structures, ses besoins et ses expériences en matière de conflit. L'expérience de ces 20 dernières années a montré que les solutions toutes faites ne donnent pas de résultats viables. C'est au pays hôte qu'incombe au premier chef la responsabilité de définir la forme et l'orientation que prendra la réforme du secteur de la sécurité.

D'un autre côté, les normes et les principes qui ont été élaborés par les Nations Unies et énoncés dans les rapports du Secrétaire général et les documents des Nations Unies constituent un cadre général dont il faut tenir compte dans la réforme du secteur de la sécurité. Les normes relatives à l'état de droit et aux droits de l'homme revêtent une importance particulière à cet égard. S'il est vrai que les gouvernements ont un rôle central à jouer, les activités relatives à la réforme du secteur de la sécurité doivent s'étendre à toute la population dans son ensemble et répondre aux besoins de tous les citoyens sans exclusive. En outre, il est essentiel de collaborer avec toutes les parties prenantes, y compris les organisations régionales et sous-régionales, les acteurs nationaux et la société civile pour éviter les doublons et garantir une utilisation optimale de ressources limitées.

Il va sans dire qu'il faut s'attaquer efficacement aux causes profondes des conflits, en recherchant les solutions au sein même de différents communautés et groupes, sur la base de leurs aspirations et de leurs souhaits légitimes. La réconciliation politique entre les parties à un conflit en ayant recours à la médiation, à la négociation et à la facilitation en tant qu'outils de choix est l'une des principales méthodes qu'il convient d'utiliser en matière de consolidation de la paix. Il importe au plus haut point de prendre en considération les questions liées à l'égalité des sexes et de garantir la participation des femmes à la réforme du secteur de la sécurité, ainsi qu'aux processus de paix d'une manière plus générale et aux efforts de règlement de conflits, de maintien de la paix, de consolidation de la paix, de relèvement et de médiation.

Dans le cadre de son action mondiale en faveur de la paix, la Turquie privilégie les activités relatives à la réforme du secteur de la sécurité. Des soldats de la paix turcs continuent de servir dans diverses missions des Nations Unies, de l'OTAN et de l'Union européenne

à travers le monde, y compris en Afghanistan, en Afrique, dans les Balkans et au Moyen-Orient, où ils contribuent à la formation du personnel de sécurité et au renforcement des capacités et des institutions des forces militaires et de sécurité.

Dans le même ordre d'idées, la Turquie a des liens de coopération solides en matière de sécurité, notamment avec l'Afghanistan, la Somalie et d'autres pays d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie centrale, qui portent sur un large éventail de domaines, qui vont de l'assistance technique au renforcement des institutions civiles et de maintien de l'ordre en passant par l'exécution des programmes de formation à l'intention des fonctionnaires chargés de veiller au respect de la loi. Nous avons signé des accords bilatéraux avec un grand nombre de pays, dont l'Iraq, la République démocratique du Congo, le Soudan du Sud, la Somalie, la Mongolie, la Libye, la Côte d'Ivoire et de nombreux pays d'Europe du Sud-Est, d'Asie centrale et d'Afrique, sur divers aspects ayant trait à l'appui à la réforme de la sécurité.

La formation constitue une priorité pour la Turquie. Entre 1997 et 2013, plus de 20 000 fonctionnaires chargés de veiller au respect de la loi de 54 pays – principalement d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie centrale – ont bénéficié de diverses formations professionnelles organisées par la police nationale turque. Le Centre de formation professionnelle de la police à Sivas, qui a formé plus de 1 500 élèves policiers de la Police nationale afghane depuis 2011, n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. De même, des centaines de policiers provenant de divers pays ont fait des études universitaires supérieures ou de premier cycle à l'Académie de police turque. L'Institut international turc de lutte contre la drogue et la criminalité organisée, créé en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, a joué un rôle important dans le renforcement des efforts régionaux de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée, grâce à ses programmes de formation et de renforcement des capacités à l'intention des pays qui en ont besoin.

Les solutions dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité ne peuvent être viables que si elles sont appliquées dans un cadre global de consolidation de la paix, comprenant plusieurs éléments dans les domaines humanitaire, de développement, de démocratisation et de gouvernance. La Turquie suit cette approche globale, multidimensionnelle et synchronisée notamment en Somalie, en Europe du Sud-Est et en Afghanistan, en complétant ses efforts en matière de sécurité par des contributions dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement local, de la construction des infrastructures de base, de l'éducation, de la santé et de l'appui aux processus de paix.

Pour terminer, je voudrais remercier la présidence nigériane, les États Membres et toutes les entités compétentes des Nations Unies qui s'emploient à mettre en œuvre et à renforcer cette pratique importante qu'est la réforme du secteur de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en anglais*) : Je voudrais rendre hommage à la présidence nigériane du Conseil de sécurité d'avoir organisé cet important débat sur la question de la réforme du secteur de la sécurité, qui revêt une grande importance pour tous les pays, en particulier ceux qui sortent de conflit. Le débat d'aujourd'hui au Conseil de sécurité est tout à fait pertinent, vu que 24 des 47 résolutions adoptées par le Conseil de sécurité en 2013 font explicitement référence à la réforme du secteur de la sécurité et que 14 missions politiques spéciales et de maintien de la paix ont actuellement pour mandat de fournir aux gouvernements hôtes un appui en matière de réforme du secteur de la sécurité.

Le débat d'aujourd'hui fait partie intégrante d'un débat plus large en cours, qui porte sur les liens entre la paix et la sécurité d'une part, et la prospérité des peuples d'autre part, ainsi que sur la complémentarité de la prévention des conflits, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix et leurs effets respectifs à différents stades du processus de règlement de conflits, tout en appuyant le renforcement des capacités institutionnelles des États sortant de conflit.

La réforme du secteur de la sécurité est essentielle dans le contexte des activités de maintien de la paix et de a consolidation de la paix des Nations Unies. À cet égard, l'Égypte souligne que la maîtrise nationale du processus est non seulement une condition préalable à la réforme du secteur de la sécurité mais aussi l'épine dorsale de tout programme de réforme du secteur de la sécurité viable. Le problème ce n'est pas de conceptualiser l'appropriation nationale mais plutôt de la rendre opérationnelle afin de faire en sorte que la réforme du secteur de la sécurité reste un processus régi par la demande. L'adaption de la réforme du secteur de la sécurité aux besoins réels de chaque pays dans des situations postconflictuelles dépend entièrement

de la capacité de ce pays à participer pleinement à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de toutes les activités en la matière. L'appropriation nationale et l'appui international ne doivent pas être considérés comme étant en concurrence.

L'Égypte estime que la réforme du secteur de la sécurité n'est pas un but qu'il faut rechercher séparément du règlement d'autres problèmes sociétaux représentant une menace pour la paix et la sécurité dans les pays sortant d'un conflit, comme le chômage des jeunes, la criminalité organisée, la pauvreté et le manque d'accès à une bonne éducation et à des services de santé convenables. Il n'y a toutefois pas de réponses faciles à tous ces défis complexes. Il n'y a pas solution toute fiate. Nous devons éviter d'élargir la réforme du secteur de la sécurité pour qu'elle englobe tous les défis dans un processus unique, et ce afin d'atteindre les résultats souhaités et fournir les prestations nécessaires.

En outre, l'Égypte souligne que l'appui international à la réforme du secteur de la sécurité doit être ancré dans des actions plus générales de renforcement des institutions nationales visant à remédier aux causes socioéconomiques des conflits et aux conditions de sécurité complexes qui prévalent dans les pays sortant d'un conflit.

Certes, c'est le Conseil qui est chargé du maintien de la paix et de la sécurité, mais il faut qu'on garde à l'esprit que sa composition est limitée. L'Égypte estime que la formulation d'une stratégie des Nations Unies pour la réforme du secteur de la sécurité doit se faire au niveau de l'Assemblée générale afin de veiller à ce que sa formulation, notamment sa portée, son mandat et ses contraintes, soit menée dans le cadre d'un processus intergouvernemental sans exclusive qui garantisse que tous les États Membres de l'ONU participent pleinement à cet important débat, en tenant compte de la responsabilité première et du droit souverain qu'ont tous les pays concernés de définir leurs priorités nationales à cet égard.

Enfin, nous pensons aussi que la Commission de consolidation de la paix est mieux placée pour coordonner les activités des différents organes et institutions de l'ONU à cet égard, en particulier eu égard à l'expérience que cette Commission a acquise grâce à son engagement auprès des pays inscrits à son ordre du jour.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. Mclay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande remercie le Nigéria du leadership dont elle ne cesse de faire preuve s'agissant de la question de la réforme du secteur de la sécurité, engagement d'autant plus important que quasiment toutes les activités de réforme du secteur de la sécurité mandatées par la Conseil ont lieu sur le continent africain. C'est pourquoi il faut tenir compte de la perspective du Nigéria – en fait de l'expérience de tous les États d'Afrique – dans toute politique de réforme du secteur de la sécurité.

La Nouvelle-Zélande se félicite qu'il ait été proposé aujourd'hui d'adopter le tout premier projet de résolution portant exclusivement sur la réforme du secteur de la sécurité. Le projet de résolution souligne les considérables progrès que nous avons accomplis depuis le premier débat public tenu au Conseil sur la question en 2007 (voir S/PV.5632), progrès qui ont nécessité de mettre en place de façon coordonnée un cadre normatif global et cohérent, ainsi que de mettre au point des outils opérationnels pratiques pour que l'Organisation des Nations Unies puisse agir de façon efficace dans ce domaine. La participation des acteurs locaux, l'importance d'une coopération étroite avec les organisations régionales, la nécessaire implication de toutes les parties prenantes, notamment des femmes, et l'indispensable environnement qui sous-tend l'état de droit sont tous soulignés à juste titre dans le projet de résolution d'aujourd'hui.

La réforme du secteur de la sécurité est un processus à long terme – d'où les progrès signalés dans le projet de résolution – qui requiert aussi bien un engagement conceté de la part des autorités nationales qu'un engagement soutenu de la part des partenaires internationaux. Le Conseil de sécurité a un rôle crucial à jouer s'agissant de jeter les bases de ces actions; mais d'autres partenaires bilatéraux et partenaires des Nations Unies jouent aussi de très importants rôles. C'est pourquoi il est capital qu'il y ait une coordination plus efficace entre le Conseil et ces acteurs. La réforme du secteur de la sécurité va au-delà du maintien de la paix, et il faut en tenir compte tout au long du processus de consolidation de la paix.

Les enjeux de la réforme du secteur de la sécurité apparaissent dans une large panoplie de contextes, allant des États fragiles en proie à un conflit dont les secteurs de la sécurité sont inefficaces aux États sortant d'un

conflit et recherchant l'appui des Nations Unies pour la prochaine phase de leur développement. Cependant, il est encore possible que le Conseil agisse en meilleure coordination avec les partenaires des équipes de pays des Nations Unies -et apprendre d'eux – en vue de faire que l'assistance soit adaptée aux besoins et aux réalités spécifiques des pays, et que les gains engrangés survivent à une mission donnée. La Commission de consolidation de la paix, avec ses formations pays, est particulièrement compétente à cet égard; le Conseil doit donc trouver un nouveau moyen plus efficace de travailler en étroite coopération avec la Commission.

La réforme du secteur de la sécurité est souvent un processus à caractère politique complexe présentant des risques considérables; toutefois, dans certaines situations, elle peut représenter l'investissement unique le plus important que les partenaires internationaux puissent faire dans l'avenir d'un pays. La Nouvelle-Zélande contribue activement à la réforme du secteur de la sécurité, en particulier dans le secteur de la justice, tant au plan bilatéral que par le biais des missions des Nations Unies. Cette expérience nous a appris de façon inestimable comment gérer la difficile transition de la fourniture de programmes de réforme du secteur de la sécurité par le biais des missions de maintien de la paix à l'assistance à long terme par le biais d'un appui bilatéral, comme ce fut le cas de notre assistance à la police de Timor-Leste après le retrait de la Mission des Nations Unies en 2012.

Pour nous, cette expérience au Timor-Leste a aussi souligné l'importance de l'appropriation nationale en tant que préalable au succès de la réforme du secteur de la sécurité. En effet, dans les débats tenus à l'ONU sur la réforme du secteur de la sécurité, il a été reconnu à juste titre que les processus de réforme du secteur de la sécurité dépendent de la volonté politique soutenue du pays concerné. La Nouvelle-Zélande est d'accord avec l'Égypte que l'objectif central doit d'être d'aider les autorités politiques nationales chargées de la réforme du secteur de la sécurité et de fournir une assistance technique internationale aux niveaux local, régional et sous-régional, où les acteurs locaux peuvent l'appliquer à leur situation locale. La Nouvelle-Zélande se joint donc à la Turquie et à l'Égypte pour exhorter le Conseil à éviter le modèle unique et à s'attacher plutôt à permettre aux autorités nationales d'entreprendre leurs propres processus inclusifs de réforme du secteur de la sécurité.

L'histoire récente montre que personne n'a le monopole de la sagesse s'agissant de la gestion des processus de réforme du secteur de la sécurité. En particulier, nous avons appris que ce qui fonctionne une fois dans un endroit donné ne fonctionne pas toujours une autre fois au même endroit. Si la réforme du secteur de la sécurité échoue et qu'il y a retour à la violence, alors la perte de l'investissement fait par le pays hôte et par la communauté internationale dans son ensemble sera énorme. C'est pourquoi nous devons tous considérer l'enjeu de la réforme du secteur de la sécurité de façon ouverte et inclusive, en nous posant constamment la question de savoir si le processus est en bonne voie et en adaptant nos efforts en conséquence.

Grâce à cet engagement, et en travaillant de concert avec ceux qui ont une expérience régionale pratique du terrain, nous pourrons à coup sûr aller de l'avant dans la réforme du secteur de la sécurité, comme cela est relevé dans le projet de résolution d'aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance sur la « Réforme du secteur de la sécurité : défis et perspectives », et d'avoir préparé le document de réflexion (S/2014/238, annexe) qui guide le débat aujourd'hui. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général de son exposé détaillé.

La Malaisie s'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ma délégation prend note du rapport du Secrétaire général (S/2013/480) sur le renforcement de l'appui global apporté par l'Organisation des Nations Unies à la réforme du secteur de la sécurité.

Le rapport met en lumière le travail qui est accompli et les recommandations sur la manière de renforcer les activités de l'ONU en appui à la réforme du secteur de la sécurité.

Ma délégation souhaite également saluer les efforts et les progrès importants accomplis par l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité au fil des années, notamment s'agissant de la mise en œuvre des recommandations qui figurent dans le rapport publié en janvier 2008, intitulé « Assurer la paix et le développement : le rôle des Nations Unies dans l'appui

à la réforme du secteur de la sécurité » (S/2008/39). Certes, il y a eu beaucoup de progrès et d'améliorations dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, mais l'évolution rapide et la complexité des conflits contemporains exigent que l'appui que l'ONU apporte à la réforme du secteur de la sécurité soit constamment révisé et renforcé.

Ma délégation tient à réaffirmer que la réforme du secteur de la sécurité doit impérativement être basée sur le principe fondamental de la prise en charge de la réforme par les pays eux-mêmes. Ce n'est que grâce à un processus de dialogue, de réconciliation et de consultation que la réforme du secteur de la sécurité aboutira. Cet élément est important car les vues, les impressions et les sensibilités des populations ne doivent pas être supplantées par une approche qui nie la légitimité des parties prenantes locales.

À cet égard, la Malaisie appuie les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général, selon lesquelles la prise en charge par les pays de la réforme du secteur de la sécurité doit se faire avec le concours de toutes les parties, afin de renforcer la confiance vis-à-vis des organes de sécurité et la légitimité de ceux-ci. Il est indispensable que la réforme du secteur de la sécurité soit conduite par les autorités légitimes de l'État Membre concerné, en consultation avec toutes les parties prenantes compétentes, notamment les pouvoirs publics à tous les niveaux, les institutions du secteur de la sécurité, la société civile et les acteurs non étatiques. Outre la crédibilité qu'elle apporte au processus de réforme, la participation des parties prenantes nationales aux négociations autour de la réforme du secteur de la sécurité sera également essentielle pour garantir que les dispositions pertinentes de la réforme tiennent mieux compte des circonstances et difficultés spécifiques du pays concerné.

Si la prise en main nationale est le critère le plus important, la Malaisie a bien conscience que la réforme du secteur de la sécurité exige également des ressources financières. Nous avons vu de telles initiatives en matière de réforme du secteur de la sécurité au sein de la Commission de consolidation de la paix. À cet égard, la formation du personnel, le développement des compétences, la formulation des cadres juridiques et la mise en place des infrastructures de sécurité nationale exigent un financement important. Il faut donc des fonds suffisants pour garantir le succès des efforts de réforme du secteur de la sécurité.

Lorsqu'ils sont financés par des parties externes, les processus de réforme du secteur de la sécurité sont souvent susceptibles de compromettre la viabilité et la prise en main nationale de la réforme. Le Conseil de sécurité pourrait jouer son rôle à cet égard en associant les autorités nationales à la formulation de mandats du Conseil de sécurité sur mesure, mieux adaptés aux circonstances nationales.

L'expérience a montré qu'un financement suffisant ne constituait que la moitié de la solution. Les capacités et les compétences sont également des facteurs importants de la réussite de la réforme du secteur de la sécurité. Les pays qui sortent d'un conflit peuvent tirer profit des succès d'autres pays. Les partenariats noués dans le cadre de la coopération Sud-Sud dans les domaines tels que l'identification des experts civils permettront d'élaborer à l'échelle du système des Nations Unies une stratégie concernant la réforme du secteur de la sécurité. Nous pensons que les États Membres devraient envisager sérieusement de nouer des liens visant à identifier les capacités civiles qui appuient la réforme du secteur de la sécurité et la mise en place des institutions.

Au regard de la quantité de travail et de ressources qui ont été, et vont continuer à être, acheminés vers les processus de la réforme du secteur de la sécurité, le Conseil de sécurité devrait également insister comme il convient sur les cadres de contrôle et d'évaluation. Bien qu'il soit plus facile de mesurer des éléments quantitatifs, ce sont plus souvent les effets qualitatifs qui contribuent plus sensiblement à régler les problèmes sociaux sous-jacents et le développement à long terme des processus de réforme du secteur de la sécurité. À cet égard, la Malaisie appuie l'appel lancé pour que l'ONU en fasse davantage pour renforcer ses capacités de suivi et d'évaluation. Là encore, les priorités et les dispositifs en la matière doivent être définis en fonction des circonstances et complexités spécifiques présentes dans les pays où une réforme est en cours.

S'agissant à présent des priorités de la réforme du secteur de la sécurité, la Malaisie estime que la planification doit être entreprise tôt, lorsque les missions de maintien de la paix sont élaborées. L'expérience a montré que les pays en transition ont besoin que l'engagement se poursuive même après le stade de stabilisation initial. À cet égard, ma délégation appelle de ses vœux une meilleure coordination entre les Représentants spéciaux du Secrétaire général, les commandants de force et les organismes compétents

des Nations Unies pendant l'élaboration d'approches globales de la réforme du secteur de la sécurité.

Pour terminer, ma délégation salue et appuie le projet de résolution du Conseil de sécurité sur la réforme du secteur de la sécurité, qui est une initiative du Nigéria. Ce projet de résolution est très opportun au regard de l'importance croissante que revêt la réforme du secteur de la sécurité pour les activités de l'ONU en matière de maintien de la paix, de consolidation de la paix et de prévention des conflits, ainsi que de l'immense contribution qu'elle apporte à ces actvités. La Malaisie est convaincue que le projet de résolution réaffirmera la détermination de l'ONU à adopter une approche globale pour appuyer les processus de réforme du secteur de la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Estonie.

M. Kolga (Estonie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais remercier le Nigéria d'avoir organisé ce débat public du Conseil consacré à la réforme du secteur de la sécurité et d'avoir distribué un document de réflexion très complet (S/2014/238, annexe). Il s'agit du deuxième débat public sur les trois qui seront organisés ce mois par la présidence nigériane, et l'Estonie, qui est partisane d'une ouverture et d'une transparence renforcées du Conseil, tient à féliciter le Nigéria de ses efforts. Il est important que tous les États qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité puissent avoir l'occasion de contribuer aux discussions portant sur les questions relatives à la paix et la sécurité mondiales.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son exposé, et l'ensemble du Conseil de son projet de résolution sur la réforme du secteur de la sécurité, qui sera adopté tout à l'heure.

L'Estonie s'aligne aussi sur la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne.

Puisque c'est la première fois que l'Estonie prend la parole sur cette question importante, nous voudrions féliciter la Slovaquie du leadership dont elle a fait preuve pour que ce thème soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil. L'importance de la réforme du secteur de la sécurité dans le programme lié à la paix et la sécurité mondiales ne saurait être sous-estimée. « La sécurité est le socle sur lequel sont construits les États, » déclare le document de réflexion, et nous ne pourrions pas dire mieux. Des institutions de sécurité faibles ne pourront pas empêcher un conflit d'éclater et, en situation d'après-conflit, elles ne seront souvent pas à même d'empêcher un pays de retomber dans le chaos. En conséquence, appuyer une telle réforme est l'une des tâches les plus importantes de la communauté internationale – non seulement pour préserver la paix et la sécurité dans le pays concerné, mais également pour restaurer l'état de droit et protéger les droits de l'homme. Je voudrais faire plusieurs observations à cet égard.

Premièrement, l'un des principaux facteurs de succès réside dans un processus de reconstruction et de stabilisation sans exclusive. La réforme du secteur de la sécurité n'est pas un exercice purement technique de réforme des forces de défense ou des institutions de maintien de l'ordre; elle s'inscrit plutôt dans un cadre politique plus large dans lequel le leadership des autorités nationales est crucial.

La meilleure garantie d'une stabilité durable et d'une réforme et d'une transformation réussies réside dans la participation de toutes les couches – religieuses, ethniques et sociales – de la société, y compris les groupes politiques du pays, ainsi que les femmes et les jeunes. Si cela est fait, alors la prise en main de son avenir par une société – autre facteur important de réussite – sera d'autant plus solide. L'ouverture et l'appropriation nationale étant des facteurs fondamentaux de la consolidation de la paix, elles doivent être prises en compte dans les négociations de paix.

Deuxièmement, les pays en transition ou qui relèvent d'un conflit ont très souvent besoin de conseils et d'encouragements. La communauté internationale a un rôle important à jouer à cet égard en ce qui concerne le renforcement des capacités. Je voudrais donc féliciter l'ONU de l'amélioration progressive de son arsenal en matière de consolidation de la paix et de l'attention particulière qu'elle accorde à la réforme du secteur de la sécurité dans ce cadre. Nous nous félicitons que le nombre de références à la réforme du secteur de la sécurité dans les résolutions du Conseil ait considérablement augmenté et que la majorité des mandats, tant pour les opérations de maintien de la paix que pour les missions politiques spéciales, intègrent ladite réforme. Nous accueillons tout aussi favorablement le fait que le nombre de membres de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité a doublé ces dernières années. La réforme du secteur de la sécurité fait désormais partie intégrante du programme des Nations Unies en matière

de maintien de la paix et de consolidation de la paix, et gagne chaque année en importance.

Troisièmement, nous constatons que la réforme du secteur de la sécurité est désormais véritablement liée à l'état de droit. Nous notons aussi avec satisfaction que ce lien est mentionné dans le projet de résolution qui va être adopté aujourd'hui. Mais nous ne pensons pas que l'état de droit devrait être considéré comme une fin ou un objectif en soi. La réforme du secteur de la sécurité doit être mise en œuvre dans un environnement où les principes de l'état de droit sont déjà applicables, afin d'éviter le risque important de compromettre tout processus de consolidation de la paix ou de reconstruction.

Enfin, les connaissances disponibles en matière de réforme du secteur de la sécurité sont nombreuses. Beaucoup d'États Membres se sont engagés sur la voie du renforcement des institutions et ont réformé leur secteur de la sécurité dans le cadre de ce processus. Ils sont plusieurs à avoir déjà fait profiter d'autres pays de leurs expériences et de leurs connaissances. Ce constat vaut aussi pour les organisations régionales. L'expérience acquise dans ces processus mérite d'être recueillie et partagée avec ceux qui en ont besoin. Nous considérons que l'ONU devrait coordonner ces efforts, et nous nous félicitons que le Secrétaire général ait adopté une démarche exhaustive à cet égard. L'expertise de l'ONU s'en trouve renforcée et on contribue ainsi à améliorer la capacité de l'Organisation de produire des résultats.

La propre expérience de l'Estonie en matière de réforme du secteur de la sécurité peut être un modèle de réussite. Après la fin de l'occupation soviétique, notre nation s'est retrouvée devant la tâche immense de bâtir une société fondée sur des principes et valeurs différents de ceux du système totalitaire, autrement dit une société fondée sur la démocratie. Cela supposait de déployer des efforts vigoureux pour renforcer les institutions, d'adhérer strictement à la bonne gouvernance, de consolider l'état de droit et de placer l'être humain au centre du développement.

La réforme du secteur de la sécurité a fait partie intégrante de ce processus. L'Estonie a eu la chance de pouvoir compter sur de nombreux amis et conseils, mais les résultats ont véritablement commencé à se faire sentir lorsque nous avons compris que ces réformes étaient pour notre bien, et non pour celui de quelqu'un d'autre. Nous pouvons affirmer au Conseil que la notion d'appropriation a été de la plus haute importance, et c'est le message que je veux souligner aujourd'hui.

Depuis 10 ans, nous faisons profiter d'autres pays de notre expérience en appuyant le renforcement de leurs capacités. L'Estonie a partagé ses connaissances au niveau régional dans les Balkans, dans le Caucase, en République de Moldova et en Ukraine. Nos experts et formateurs dans les domaines de la police et du secteur pénitentiaire ont participé aux missions de l'Union européenne en Afghanistan et en Iraq. Petit à petit, nous nous efforçons d'élargir le champ de notre engagement et de prendre part à des initiatives et missions de consolidation de la paix plus larges. Afin de participer aux efforts de l'ONU, pour la première fois cette année, le Gouvernement estonien a décidé de verser une contribution au Fonds pour la consolidation de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Dehghani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Tout d'abord, Je tiens à vous transmettre, Monsieur le Président, ainsi qu'au Gouvernement nigérian, les remerciements du Mouvement des pays non alignés pour avoir convoqué le présent débat public sur la réforme du secteur de la sécurité. Je saisis également cette occasion pour remercier le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, de son rapport sur la question, intitulé « Sécurité des États et des sociétés : renforcer l'appui global apporté par l'Organisation des Nations Unies à la réforme du secteur de la sécurité » (S/2013/480).

Dès 2007, année où le Conseil de sécurité a tenu pour la première fois un débat public sur ce thème (voir S/PV.5632), nombre des membres du Mouvement des pays non alignés ont vu dans ces échanges l'occasion pour les membres du Conseil et le reste des Membres de l'Organisation d'exposer leurs vues sur le rôle que l'ONU devrait jouer en matière de réforme du secteur de la sécurité. Il s'agit d'une question essentielle pour tous les pays qui sortent d'un conflit, notamment en Afrique.

Le Mouvement des pays non alignés considère que le débat d'aujourd'hui s'inscrit directement dans le cadre des discussions plus larges sur les liens d'interdépendance et de renforcement mutuel qui unissent les notions de paix, de sécurité et de développement, ainsi que sur les complémentarités

qui existent entre prévention des conflits, maintien de la paix et consolidation de la paix. Nous espérons que nos débats dans cette salle fourniront des orientations à l'ONU sur la manière de renforcer les capacités institutionnelles dans les États qui sortent d'un conflit ou sont en transition.

L'ONU dispose d'un avantage multilatéral certain par rapport à d'autres organisations. Sa légitimité universelle la place en position incomparable pour jouer un rôle phare en matière d'information, de renforcement des capacités et de réforme du secteur de la sécurité.

Compte tenu de la responsabilité première et du droit souverain de chaque État concerné de définir lui-même ses priorités nationales à cet égard, nous convenons avec le rapport du Secrétaire général et avec les notes d'orientation de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité que l'appropriation nationale devrait être la pierre angulaire de la stratégie de l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité. L'appropriation nationale ainsi que des outils de réforme du secteur de la sécurité bien adaptés à la situation particulière de chaque pays doivent être des principes directeurs clefs en ce qui concerne le rôle de l'ONU à l'appui du renforcement des capacités et de la réforme du secteur de la sécurité.

La déclaration du Président du Conseil de sécurité adoptée le 21 février 2007 (S/PRST/2007/3) soulignait également l'importance déterminante de la réforme du secteur de la sécurité au lendemain de conflits et le droit souverain et la responsabilité première du pays concerné de déterminer l'approche et les priorités nationales de la réforme du secteur de la sécurité.

En août 2012, les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, dans le document final adopté à l'issue de leur seizième sommet, tenu à Téhéran, ont souligné l'importance de la réforme du secteur de la sécurité, entre autres grandes composantes des activités de maintien de la paix de l'ONU dans les situations d'après-conflit. Ils ont insisté sur la nécessité que la réforme du secteur de la sécurité s'intègre dans le cadre plus large des activités de l'ONU en matière d'état de droit, afin de faire en sorte que les structures mises en place et les activités menées à cet effet ne fassent pas double emploi avec le travail entrepris dans le domaine de l'état de droit. Ils ont réaffirmé que :

> « l'élaboration d'une approche des Nations Unies sur la réforme du secteur de la sécurité devait se faire au sein de l'Assemblée générale, et conformément au principe de l'appropriation nationale, soulignant que la formulation des stratégies de réforme du secteur de la sécurité, y compris en ce qui concerne leur portée et les mandats, devait être le résultat d'un processus intergouvernemental et adapté à chaque situation donnée. »

Ils ont en outre insisté sur le fait que

> « la réforme du secteur de la sécurité devait être entreprise à la demande du pays concerné, en mettant l'accent sur le droit souverain et la responsabilité première du pays concerné de déterminer ses priorités nationales à cet égard. »

Pour ce qui est de l'élaboration d'une démarche globale des Nations Unies en matière de réforme du secteur de la sécurité, le Mouvement des pays non alignés estime que ce travail doit revenir à l'Assemblée générale afin de veiller à ce que les stratégies formulées, y compris leur portée et leurs mandats, soient le résultat d'un processus intergouvernemental le plus large possible. Des discussions approfondies sont nécessaires à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social pour garantir la pleine participation de l'ensemble des Membres de l'ONU sur cette question si importante et sensible.

La Commission de consolidation de la paix est également bien placée pour coordonner les activités des différentes entités du système des Nations Unies dans ce domaine, étant donné notamment l'expérience engrangée par la Commission à cet égard dans le cadre de ses activités. Autre aspect tout aussi important, le pays concerné doit être pleinement en charge de la formulation de la stratégie le concernant, du recensement des lacunes, des besoins et des domaines prioritaires et de la coordination de l'aide internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Nigéria d'avoir organisé cet important débat public et à vous remercier, Monsieur le Président, pour votre excellent document de réflexion (S/2014/238, annexe), et plus particulièrement pour votre leadership sur cette question. Mon pays attache beaucoup d'importance au rôle de chef de file qu'a assumé le Nigéria.

Les Pays-Bas se félicitent également du rapport du Secrétaire général (S/2013/480) et des recommandations

qu'il contient. Les deux documents insistent d'une part sur l'importance d'une stratégie globale en matière de réforme du secteur de la sécurité au sein du système des Nations Unies et, d'autre part, sur la nécessité de centrer les efforts de réforme du secteur de la sécurité sur l'appropriation nationale. Nous approuvons pleinement ces idées.

Les Pays-Bas s'associent à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne.

Mon gouvernement estime qu'il existe un lien étroit entre sécurité, état de droit et développement. Je rappellerai à cet égard le postulat fondamental du Sommet mondial de septembre 2005 : il n'y a pas de paix sans développement, pas de développement sans paix et pas de paix durable ni de développement durable sans respect des droits de l'homme. Dans les situations d'après-conflit, le lien entre ces trois éléments est encore plus manifeste et la réforme du secteur de la sécurité s'avère pertinente pour chacun. J'aborderai dans ma déclaration chacun de ces points ainsi que la position des femmes, la lutte contre la criminalité et le rôle que nous voyons l'ONU jouer en la matière.

S'agissant, premièrement, de l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité ne peut s'envisager séparément de la primauté du droit. Les services de sécurité doivent opérer dans le cadre du droit et répondre de leur action devant les autorités civiles. La dimension civile doit être la ligne de mire de la réforme du secteur de la sécurité, si l'on veut que les services de sécurité assurent bien la sécurité des hommes et non pas seulement la sécurité de l'État. Cela leur permet de bénéficier d'une légitimité d'un point de vue juridique et de la confiance, du point de vue de la société.

La réforme du secteur de la sécurité doit être inclusive, à tous les stades. La gouvernance et la prise en main au niveau national des efforts de réforme du secteur de la sécurité sont d'une importance cruciale si l'on veut qu'ils aboutissent et qu'ils aient la légitimité voulue. Par conséquent, il convient de tenir compte des réalités politiques des pays concernés. Il convient de donner un rôle de fond aux acteurs et structures non étatiques pertinents, au dialogue de réconciliation nationale et aux activités dans le domaine de la justice de transition. À cet égard, je voudrais également insister sur le fait que les organisations non gouvernementales, les médias et les partis politiques peuvent jouer un rôle important en ce qui concerne la composante « responsabilisation » des programmes de réforme du secteur de la sécurité. En adossant la réforme du secteur de la sécurité à une prise en main au niveau national, dans le cadre de l'état de droit, on pourra jeter les fondements d'un développement durable.

S'agissant, deuxièmement, de la position des femmes, la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes, et la paix et la sécurité, doit être une ligne directrice fondamentale de la programmation et de la réforme dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité. Des mesures ont été prises pour mettre en œuvre la résolution mais il faut encore faire davantage, comme l'a fait apparaître clairement le débat public de vendredi dernier (voir S/PV.7160), dirigé déjà avec le même doigté par le Nigéria. Combattre la violence contre les femmes et promouvoir le recrutement de femmes dans le secteur de la sécurité devrait être au cœur de notre ordre du jour en la matière.

Concernant, troisièmement, la criminalité, je voudrais souligner un autre aspect sous-estimé de la réforme du secteur de la sécurité. Nous assistons autour du monde aux effets déstabilisants des activités criminelles qu'attirent les régions conjuguant gouvernance affaiblie et médiocre qualité des institutions de sécurité. Dans ce type de situations, la contrebande de drogues, la traite des êtres humains et la corruption prospèrent et les réseaux criminels peuvent alors établir des forces de sécurité fantoches. Cela doit nous conduire à réfléchir au lien entre la criminalité internationale et la façon d'y faire face dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité.

S'agissant du rôle de l'ONU, quatrièmement, les Pays-Bas félicitent le Secrétaire général de son rapport, dans lequel est développée une stratégie plus globale à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies. Les entités des Nations Unies concernées par la réforme du secteur de la sécurité et les questions d'état de droit et de développement se doivent de coopérer plus efficacement. Cela vaut également pour New York et pour le terrain. L'ONU dispose d'un atout comparatif en ce qu'elle joue un rôle de coordination dans l'assistance aux communautés soucieuses de formuler et de poser les bonnes questions concernant les processus de réforme du secteur de la sécurité ainsi que dans l'appui aux pays aux fins de la mise en place d'un secteur de la sécurité national fondé sur les droits et qu'elle collabore au développement durable. Cette stratégie globale est par conséquent d'importance cruciale.

Enfin, je voudrais dire que les Pays-Bas sont un ardent partisan de la réforme du secteur de la sécurité, que ce soit par le biais des programmes de coopération

bilatéraux ou dans le contexte des Nations Unies. Nous avons appuyé la mise en place d'une démarche en ce sens à l'échelle du système des Nations Unies. Nous défendons vigoureusement une coopération renforcée entre le Programme des Nations Unies pour le développement et le Département des opérations de maintien de la paix au moyen du financement de projets de réforme du secteur de la sécurité sur le terrain. Et nous appuyons les activités du Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité, qui a fait d'un dialogue sans exclusive, de l'élaboration des politiques et de la construction de passerelles entre un ensemble de parties prenantes internationales, régionales et nationales les axes de son travail.

En conclusion, une réforme efficace du secteur de la sécurité résulte d'une synergie entre les efforts déployés sur le terrain dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la gouvernance et de l'état de droit, ainsi que du développement durable. Les Pays-Bas sont fiers d'être un partenaire de nombreux pays du monde ainsi que de l'ONU dans chacun de ces domaines. Nous nous réjouissons de poursuivre ce partenariat afin de renforcer la paix, de promouvoir la justice et de favoriser le développement à travers le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous nous réjouissons de vous voir, Monsieur le Ministre, présider le débat d'aujourd'hui sur la réforme du secteur de la sécurité, ce qui atteste du rôle de tout premier plan que continue de jouer le Nigéria sur cette importante question. Nous félicitons Mme Joy Ogwu de sa direction efficace et élégante des travaux du Conseil de sécurité ce mois.

Le rapport fondateur du Secrétaire général (S/2013/480), le projet de résolution qui doit être adopté aujourd'hui et le document de réflexion particulièrement dense qu'a présenté le Nigéria (S/2014/238, annexe) nous font passer de l'élaboration des politiques à leur mise en œuvre, leur suivi et leur examen. En sa qualité de pays fournisseur de contingents, le Pakistan a appuyé activement la réforme du secteur de la sécurité sur différents théâtres d'opérations de maintien de la paix, notamment en Sierra Leone, au Libéria, en Côte d'Ivoire et au Timor-Leste. Nous pouvons nous aussi témoigner que les efforts menés par les Nations Unies ont transformé radicalement le paysage sécuritaire de ces pays.

Nous savons d'expérience que, lorsque les institutions du secteur de la sécurité s'effondrent, que les conflits éclatent et que les sociétés sombrent dans l'anarchie ou dans des périodes de troubles, la meilleure façon de sortir de ce cercle vicieux est de rétablir et renforcer les institutions du secteur public.

La réforme du secteur de la sécurité est devenue une composante essentielle de l'engagement des Nations Unies toutes opérations de maintien de la paix et de consolidation de la paix confondues. La réforme du secteur de la sécurité cible à juste titre les institutions s'occupant de justice transitionnelle, les forces de sécurité et de police, les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, l'extension de l'autorité de l'État, la maîtrise et la gestion des armements et la criminalité organisée. Par voie de conséquence, cela permet de s'attaquer à certaines des causes profondes des conflits.

Un secteur de la sécurité professionnel, efficace et comptable de son action permet de jeter les fondements d'une paix durable, de la résolution des conflits, du développement et de la prévention, afin d'empêcher une récidive du conflit.

Nous estimons que l'institutionnalisation et la responsabilité à l'égard du secteur de la sécurité à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies doivent être renforcées. Nous devons faire fond sur les capacités disponibles tant sur le terrain qu'au Siège pour tirer parti des atouts comparatifs de l'ONU.

La réforme du secteur de la sécurité doit être conçue et appliquée dans le cadre global de l'état de droit. Un secteur de la sécurité viable et permettant d'opérer les transformations nécessaires, qui jouisse de la confiance des populations et sache répondre à leurs besoins est un facteur clef du succès de la transition et des stratégies de sortie.

Le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU a un rôle complémentaire important à jouer dans la promotion des objectifs de réforme du secteur de la sécurité. L'Assemblée générale et son Comité spécial des opérations de maintien de la paix contribuent directement à la formulation des politiques, ainsi que des orientations en vue de leur mise en œuvre.

L'ONU a besoin de solides partenariats à tous les niveaux pour améliorer la performance des secteurs de la sécurité. À cet égard, le Pakistan se félicite de la concertation et de la coopération croissantes entre le Conseil de sécurité, l'Union africaine et les

organisations sous-régionales. L'ONU doit également approfondir ses partenariats avec les institutions financières internationales et régionales aux fins d'une résilience et d'une autonomie accrues des processus de réforme du secteur de la sécurité.

Il y a également l'impératif politique consistant à ce que les processus de réforme du secteur de la sécurité soient ouverts à tous afin d'établir la légitimité et l'acceptabilité des institutions de l'État. Des efforts exprès doivent être faits pour associer dès les premiers temps les parties prenantes au niveau national afin de favoriser la prise en charge de la réforme du secteur de la sécurité au niveau national et son internalisation. L'appui apporté par l'ONU et la communauté internationale doit correspondre aux priorités du pays bénéficiaire.

Notre débat d'aujourd'hui porte sur une meilleure mise en œuvre des mandats et des objectifs relatifs à la réforme du secteur de la sécurité. Cette mise en œuvre pâtit de l'insuffisance des ressources là où, et quand, elles sont nécessaires. Le Pakistan appuie l'appel visant à ériger en priorité les processus de réforme du secteur de la sécurité dans le cadre des missions pour qu'ils bénéficient de l'attention stratégique et politique voulue ainsi que de ressources prévisibles et suffisantes pour pouvoir fonctionner dans la durée. En plus de l'infrastructure, de la formation et du matériel nécessaires aux réformes des secteurs de la sécurité, il convient également d'accorder l'attention requise au contrôle des institutions et à la gouvernance.

Le débat d'aujourd'hui est complémentaire du débat thématique organisé la semaine dernière par le Président de l'Assemblée générale sur les moyens d'assurer des sociétés stables et pacifiques. Le débat conduit la semaine dernière dans le cadre du processus de négociation intergouvernemental sur les rapports entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité a également souligné l'importance de la synergie et de la coordination entre les deux organes. En substance, les deux débats ont conclu à la nécessité d'un travail en concertation entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Nous souscrivons pleinement à ce point de vue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal.

M. Diallo (Sénégal) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire tout le plaisir que j'ai de vous voir assumer la présidence du Conseil de sécurité, et de vous réitérer par la même occasion le soutien de ma délégation.

Le choix porté sur le thème de la réforme du secteur de la sécurité témoigne, s'il en était encore besoin, de l'acuité de cette question devenue centrale dans le dispositif du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je voudrais ainsi saisir cette occasion pour me réjouir de la perspective de l'adoption de la résolution sur ce thème, pour illustrer l'engagement du Conseil s'agissant d'une question si cruciale.

Aussi voudrais-je associer à mes remerciements le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, dont le rapport (S/2013/480) renseigne à suffisance sur l'état de l'appui des Nations Unies aux efforts de réforme du secteur de la sécurité et édifie sur les perspectives y afférentes.

La réforme du secteur de la sécurité a comme objectif de restaurer l'efficacité, le professionnalisme et la légitimité des institutions chargées d'assurer la sécurité des populations civiles dans le cadre d'une approche inclusive et participative. À la pratique, sa mise en œuvre révèle toutefois une profonde complexité, à la fois liée à la difficulté de convaincre les personnels militaires et paramilitaires de la nécessité de redimensionner les forces de sécurité et à la mobilisation des moyens de tous ordres pour lui donner des chances de réussite. Le succès de la réforme suppose que l'accroissement des capacités opérationnelles des forces de défense, de maintien de l'ordre, de l'administration pénitentiaire et de l'immigration ait comme socle l'impératif du respect de l'état de droit.

Cette réforme doit également tenir compte de l'apparition de menaces transnationales, qui exigent une démarche fédérative des efforts des divers acteurs impliqués. Il s'agit, entre autres, de la traite des personnes, du trafic de stupéfiants et d'armes, du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée.

Il est tout aussi important que la réforme du secteur sécuritaire repose sur le triptyque consultations politiques, réconciliation nationale et redressement économique et social.

À l'heure où les missions de maintien de la paix ont achevé leur mutation pour revêtir un caractère multidimensionnel, il importe plus que par le passé d'inscrire la réforme du secteur de la sécurité dans un processus durable, avec un accent particulier sur la prévention des conflits.

C'est forte de tout ce qui précède que la délégation sénégalaise fait sienne l'assertion du Secrétaire général, selon laquelle « la viabilité des mesures prises en matière de réforme du secteur de la sécurité dépend de l'environnement dans lequel la réforme intervient. » (S/2013/480, résumé)

Aussi me plaît-il de saluer la contribution considérable de l'ONU aux efforts nationaux de réforme du secteur de la sécurité, pilier fondamental de tout développement. En effet, la mise en place d'une équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité qui accompagne les formations pays de la Commission de consolidation de la paix répond de manière positive au souci de coordonner, de manière harmonieuse, l'action des différents acteurs. Aussi, la conclusion de partenariats entre l'ONU et les organisations régionales, à l'instar de l'Union africaine, les organisations sous-régionales, les États Membres et la société civile participe-t-elle de la concrétisation d'une approche intégrale, cohérente et coordonnée, que nous appelons de tous nos vœux.

C'est là, me semble-t-il, tout le sens de la proposition des 10 principes fondamentaux que nous avait suggérés le Secrétaire général, et auxquels la délégation sénégalaise souscrit pleinement, à l'effet de juguler le déficit d'harmonisation et d'orientation des diverses interventions dans le sens des priorités définies par les États en situation postconflictuelle.

Je voudrais aussi, à ce titre, me féliciter du New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles, adopté par le Groupe g7+, qui entend s'attaquer aux causes profondes des conflits.

Quoique positives, ces avancées, pour être consolidées, nécessitent que le Conseil de sécurité associe étroitement les États concernés à l'élaboration des mandats des opérations de maintien de la paix ou des missions politiques spéciales traitant de la réforme du secteur de la sécurité. Par ailleurs, la viabilité du financement du processus de réforme et l'échec relatif aux activités liées au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion demeurent des questions importantes à prendre en considération.

En conclusion, le Sénégal, par ma voix, réaffirme son engagement pour l'érection de la réforme du secteur de la sécurité au rang de pilier majeur dans la prévention de la résurgence des conflits et de fondement essentiel du développement.

Fidèle à sa tradition de pays contributeur, depuis son accession à la souveraineté internationale, en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, mon pays continuera d'appuyer pleinement, en toute responsabilité, toute initiative allant dans le sens de la consolidation de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Khan (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important aujourd'hui et d'avoir élaboré ce document de réflexion utile (S/2014/238, annexe). Ma délégation remercie également le Secrétaire général, Ban-Ki-moon, de son exposé détaillé.

L'Indonésie s'associe à la déclaration prononcée par la délégation de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Depuis que le Conseil de sécurité a tenu son premier débat public sur la réforme du secteur de la sécurité en 2007 (voir S/PV.5632), cette question, du fait de son importance fondamentale en ce qui concerne la paix, la sécurité et le développement à l'échelle internationale, fait l'objet d'une attention croissante. Compte tenu du fait que les pays touchés par des conflits se trouvent dans des contextes sécuritaires divers, et du fait que chacun d'entre eux élaborera son propre ensemble de stratégies en matière de sécurité et mettra en place le système judiciaire et les institutions chargées de maintien de l'ordre qui lui conviennent, on n'insistera jamais assez sur l'importance de la prise en main nationale des processus de réforme du secteur de la sécurité.

Nous sommes donc heureux que les entités des Nations Unies déploient des efforts croissants pour organiser un dialogue ouvert avec les pays afin de prendre en compte leurs priorités et d'améliorer l'efficacité de l'appui et des conseils fournis par l'ONU. Parce que l'appui lié au secteur de la sécurité dans les régions touchées par des conflits doit s'accompagner d'un appui solide aux activités de rétablissement de la paix, de consolidation de la paix et de développement, l'accent mis par l'ONU sur une approche globale de la réforme du secteur de la sécurité est également très pertinent.

C'est dans ce contexte que l'Indonésie accueille avec satisfaction le tout premier projet de résolution du Conseil de sécurité portant exclusivement sur la réforme du secteur de la sécurité et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui doit être adopté aujourd'hui.

Nous espérons que sa mise en œuvre permettra de renforcer l'appui à la réforme du secteur de la sécurité dans les pays qui le demandent, mais également de renforcer le respect des droits de l'homme et de l'état de droit, qui sont des éléments essentiels des processus de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix ainsi que de développement.

En tant que pays qui est parvenu à surmonter l'instabilité et qui continue d'œuvrer au renforcement de la paix et du développement au bénéfice de son peuple et de sa région, l'Indonésie ne sait que fort bien les problèmes qu'il faut surmonter pour mener à bien une réforme solide du secteur de la sécurité.

En Indonésie, le processus de réforme du secteur de la sécurité a été déterminé par notre réforme politique en faveur de la démocratie, en 1998. Nous avons commencé par la réforme de l'armée, en séparant le rôle de l'armée et la politique. Nous avons également opéré une distinction claire et officielle entre les forces armées indonésiennes et la police indonésienne, ce qui a renforcé les capacités des deux institutions afin qu'elles assument leurs responsabilités respectives.

Le processus que nous avons mené a réaffirmé la nécessité d'une prise en main nationale, ainsi que de la concertation avec la société civile, en outre parce que le développement d'un élément aussi sensible de l'État doit répondre aux attentes des citoyens. En effet, une réforme du secteur de la sécurité efficace sert et protège avant tout et surtout la population du pays. Dans ce contexte, et en réponse à certaines des questions posées dans le document de réflexion (S/2014/238, annexe), l'Indonésie souhaite mettre l'accent sur les points suivants.

Premièrement, s'agissant de l'approche de l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité, les activités pertinentes doivent être axées sur les situations d'après-conflit. Même s'il faut appuyer la formation et la professionnalisation dans divers aspects liés à la sécurité dans d'autres contextes, il est essentiel que tout processus visant à définir des stratégies connexes au sein du système des Nations Unies soit mené dans un cadre intergouvernemental, en consultation étroite avec les États Membres.

Deuxièmement, pour tenir compte des préoccupations et des priorités des pays touchés par un conflit et pour favoriser l'adhésion nationale, le Conseil de sécurité doit faire réellement participer les États hôtes au stade précoce de la définition des mandats des missions. Ma délégation insiste sur le fait que c'est à l'État qu'il revient au premier chef d'assurer la sécurité des citoyens et d'administrer le secteur de la sécurité. En outre, nous réaffirmons que tout appui de l'ONU à la réforme du secteur de la sécurité dans le cadre d'opérations de maintien de la paix et d'autres missions doit s'appuyer sur la demande du pays hôte et répondre à ses besoins particuliers.

Troisièmement, le succès des efforts de l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité dépend également du niveau de ses ressources financières, des capacités de mener des opérations professionnelles tant au Siège que sur le terrain, ainsi que de la cohérence et de la coopération entre les acteurs de l'ONU et les acteurs gouvernementaux concernés. Nous appuyons le modèle « Unis dans l'action » du système des Nations Unies, et nous considérons que la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix peuvent également jouer un rôle dans le renforcement des capacités de l'ONU pour appuyer la réforme du secteur de la sécurité et assurer des financements prévisibles et durables pour cela.

Quatrièmement, l'Indonésie accorde une grande importance à la mise en place de partenariats et au partage des bonnes pratiques et des enseignements tirés entre les pays et les organisations régionales. En tant que membre du Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité, l'Indonésie se sert activement de la tribune qu'il offre pour communiquer et améliorer la coopération avec d'autres États Membres pour s'attaquer aux futurs problèmes en matière de réforme du secteur de la sécurité.

Cinquièmement, pour faire avancer le débat sur cette question en Asie du Sud-Est, l'Indonésie a mené de multiples consultations, notamment en aidant à organiser, en 2010 à Jakarta, un atelier international qui avait pour thème principal la réforme du secteur de la sécurité. Nous considérons que les réseaux régionaux de pays attachés aux mêmes principes sont essentiels pour comprendre la culture locale et peuvent grandement faciliter des programmes à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité. C'est pourquoi des échanges plus réguliers et plus fréquents sont nécessaires sur les questions liées à la réforme du secteur de la sécurité entre le système des Nations Unies et les organisations régionales.

Pour terminer, nous soulignons que la réforme du secteur de la sécurité est un processus à long terme qu'il ne faut pas précipiter. Il n'existe pas de formule magique pour mettre en œuvre une telle réforme. Néanmoins,

nous ne doutons pas que le débat d'aujourd'hui enrichit les points de vue sur la réforme du secteur de la sécurité et sur la manière dont le système des Nations Unies peut améliorer la planification et la fourniture d'une assistance aux pays concernés. L'Indonésie continuera de travailler activement avec tous les acteurs compétents pour faire avancer le débat sur la réforme du secteur de la sécurité, y compris en contribuant à faciliter l'initiative relative au renforcement des capacités civiles de l'ONU, qui propose d'améliorer et d'étendre l'expertise nécessaire dans des pays sortant d'un conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Zehnder (Suisse) : Je remercie le Nigéria de la tenue du présent débat public et limiterai mon intervention aux trois points suivants.

Premièrement, la Suisse partage l'avis du Secrétaire général, qui estime que la réforme du secteur de la sécurité doit être replacée dans le contexte plus large du programme de consolidation de la paix. Cette approche considère la réforme du secteur de la sécurité comme une vaste tâche multidimensionnelle qui contribue à la prévention des conflits et à une transformation durable pour aboutir à une société pacifique. C'est la raison pour laquelle il est important de mieux explorer les liens existants entre la réforme du secteur de la sécurité et d'autres dimensions comme l'état de droit, les droits de l'homme et le développement, mais aussi de réfléchir à des partenariats en la matière. La Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises pourrait offrir la possibilité de renforcer ces liens.

Il faudrait également renforcer le caractère inclusif des efforts de réforme du secteur de la sécurité conformément à la résolution 2122 (2013) du Conseil de sécurité en intégrant la problématique hommes-femmes. L'importance de ce point a été relevée à de nombreuses reprises lors du débat public du Conseil de sécurité de vendredi sur les femmes et la paix et la sécurité (voir S/PV.7160). Il s'agit d'intégrer les femmes, pleinement et sur un pied d'égalité, dans les processus de réforme du secteur de sécurité et de prendre en compte les différents besoins des hommes, des femmes, des garçons et des filles en la matière. La Suisse explorera cette possibilité ainsi que d'autres afin de renforcer l'appui aux efforts de consolidation du secteur de la sécurité sur le terrain ainsi qu'au niveau conceptuel, entre autres lors des discussions qui ont lieu ici au siège de l'ONU.

Deuxièmement, nous estimons crucial que les autorités compétentes à l'ONU poursuivent leur précieux travail en vue d'élaborer des normes communes et des directives techniques. La publication des notes d'orientation techniques intégrées sur la réforme de l'appareil de sécurité a marqué une étape importante dans ce processus. Compte tenu de son rayonnement mondial, l'Organisation des Nations Unies possède un avantage en la matière. Nous encourageons donc la poursuite de cette action importante.

Troisièmement, le rapport du Secrétaire général (S/2013/480) souligne l'importance d'une collaboration étroite avec les organisations régionales, notamment afin de favoriser l'appropriation locale. Nous soutenons pleinement cette approche. Les contributions des organisations régionales doivent être soutenues et mieux liées aux efforts des Nations Unies. Dans ce contexte, j'aimerais faire part au Conseil de certaines des expériences faites par la Suisse dans ce domaine, depuis que mon pays préside l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Le renforcement de la gouvernance du secteur de la sécurité figure parmi les priorités de la présidence suisse de l'OSCE pour 2014. La Suisse entend concentrer son travail sur deux niveaux : le niveau politique et le niveau technique. Au niveau politique, nous avons soutenu la création d'un groupe d'amis de la gouvernance du secteur de la sécurité, présidé par la République slovaque. L'objectif de ce groupe d'amis est de sensibiliser les États à la question de la gouvernance du secteur de la sécurité.

Au niveau technique, nous avons chargé le secrétariat de l'OSCE de constituer en son sein un groupe de travail interdépartemental sur la gouvernance du secteur de la sécurité, qui aura pour tâche de mener un travail de sensibilisation auprès des structures de l'OSCE mais aussi d'intervenir comme interlocuteur pour les questions relevant de ce domaine. Ce groupe de travail élaborera également des directives internes sur la gouvernance du secteur de la sécurité. La présidence suisse de l'OSCE entend également collaborer étroitement avec l'ONU afin de bénéficier de son expérience en matière de gouvernance du secteur de la sécurité. À cet effet, une conférence sera organisée en juillet, avec la participation du Département des opérations de maintien de la paix.

Le projet de résolution du Conseil de sécurité qui sera adopté aujourd'hui apportera un soutien et un élan supplémentaire en faveur de la réforme du secteur de la

sécurité et renforce ainsi les efforts engagés en ce sens à l'échelle mondiale. Nous espérons que les structures concernées, en particulier le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité et les équipes spécialisées déployées dans le cadre des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales seront dotées des ressources nécessaires pour répondre aux besoins croissants dans ce domaine. La Suisse, pour sa part, maintient pleinement son engagement et poursuivra ses efforts en ce sens, notamment dans le cadre du groupe d'amis informel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat et d'avoir fourni un document de réflexion très utile (S/2014/238/annexe). Nous apprécions le rôle de premier plan joué par le Nigéria pour façonner et promouvoir une meilleure compréhension de la question cruciale de la réforme du secteur de sécurité. Le projet de résolution présenté aujourd'hui est un élément clef de ce processus, et je suis heureux de dire que l'Italie en est l'un des coauteurs.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son exposé d'information et de son précieux engagement en la matière, qui a abouti au rapport qu'il nous soumet aujourd'hui (S/2013/480). Ce document nous brosse un tableau très clair de l'état actuel de la question, définit clairement les défis auxquels nous sommes confrontés et suggère des pistes d'action prioritaires pour l'avenir.

L'Italie s'associe à la déclaration faite par l'Ambassadeur Mayr-Harting au nom de l'Union européenne, et je voudrais faire quelques remarques à titre national.

Nous attachons une importance vitale à la réforme du secteur de la sécurité dans les pays sortant d'un conflit. Le dysfonctionnement ou la mauvaise gestion de ce secteur expose la société à la peur et au danger constants d'une mort violente, rendant la vie de la population civile de plus en plus solitaire, pauvre, désagréable, brutale et brève. Max Weber a donné une célèbre définition de l'État comme étant toute communauté humaine parvenant à revendiquer le monopole du recours légitime à la violence physique sur un territoire donné. Conformément à cette définition traditionnelle, le secteur de la sécurité est en effet la pierre angulaire de l'État moderne. Nous devons toutefois réaliser que le concept de sécurité est passé depuis longtemps d'une perspective axée sur l'État et l'armée à une approche qui met l'accent sur la sécurité humaine et sur la légitimité et l'efficacité des institutions chargées de la sécurité et de la justice.

La mise en place d'un secteur de la sécurité efficace, professionnel et responsable est donc d'une importance cruciale pour réduire le risque de conflit interne et externe, renforcer la sécurité des citoyens, et créer les conditions nécessaires au développement. L'existence d'une relation symbiotique automatique entre la sécurité et le développement est établie depuis longtemps dans les ouvrages consacrés aux relations internationales, ainsi que dans les politiques et les pratiques des États.

Aider et étayer les autorités nationales dans les efforts qu'elles déploient pour mettre sur pied un secteur de la sécurité efficace et géré démocratiquement est un processus à long terme. Il doit être conduit conformément au principe fondamental de l'appropriation nationale. En fait, les pays concernés ont le droit souverain et la responsabilité première de définir leur vision nationale et leurs priorités en matière de réforme du secteur de la sécurité. Dans le même temps, les États concernés et la communauté internationale tout entière doivent redoubler d'efforts afin de promouvoir l'ouverture au sein du processus de réforme du secteur de la sécurité en y intégrant la société civile et les groupes vulnérables. Selon l'Italie, un élément particulièrement important est la participation des femmes aux débats sur la paix et la sécurité et leur participation aux forces armées et de sécurité nationales.

L'Italie est fière de soutenir depuis longtemps les processus de réforme du secteur de la sécurité en Europe du Sud-Est, au Moyen-Orient, en Asie et en Afrique au niveau national et par le biais d'organisations internationales et intergouvernementales comme l'OTAN, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Union européenne. Nous sommes particulièrement fiers de la renommée internationale du Centre d'excellence des unités de police de stabilité, basé à Vicence dans le nord de l'Italie, qui partagera bientôt son siège avec le Centre d'excellence de la police de stabilité de l'OTAN. Le Centre d'excellence contribue de façon remarquable aux efforts internationaux visant à améliorer l'efficacité et le professionnalisme des services de police et de sécurité à travers le monde, au niveau tant théorique que pratique. Le Centre sert de plateforme doctrinale et de centre de formation. On y

met au point la doctrine et les procédures opérationnelles communes pour le déploiement des unités de police de stabilité et la promotion de l'état de droit, et on y enseigne la planification des opérations, les règles d'engagement et le droit international et humanitaire au personnel venu du monde entier.

Pour finir, je me félicite que les durs enseignements qu'ont tirés nos braves hommes et femmes sur le terrain coïncident avec les recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général. Le rétablissement de l'ordre public est malheureusement une condition nécessaire, bien qu'insaisissable, à remplir dans les situations d'après-conflit. Afin d'éviter une reprise des hostilités, d'instaurer une paix durable et d'ouvrir la voie au développement socioéconomique, nous devons concevoir et mettre en œuvre une approche organique et globale de la réforme du secteur de la sécurité – une approche fondée sur les principes d'ouverture, d'efficacité, de responsabilité et de bonne gouvernance, et destinée à atteindre les objectifs ultimes consistant à améliorer la sécurité de la population et à rétablir les liens de confiance entre les autorités publiques et les citoyens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne.

M. Sanabria (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence nigériane du Conseil de sécurité pour l'organisation de ce débat public et pour son document de réflexion (S/2014/238, annexe). Le présent débat porte sur une question extrêmement importante pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous tenons également à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir présenté un projet de résolution dont l'Espagne s'honore d'être l'un des coauteurs. Je profite en outre de l'occasion, comme le mois d'avril est déjà bien avancé, pour féliciter le Nigéria de sa conduite excellente des travaux du Conseil pendant le mois en cours.

L'Espagne s'associe à la déclaration de l'Union européenne et souhaite ajouter quelques observations à titre national.

En premier lieu, nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général (S/2013/480), qui nous paraît complet et bien ciblé. Nous reconnaissons le rôle fondamental que l'ONU joue dans la réforme du secteur de la sécurité, de même que les efforts qu'elle a menés ces dernières années pour améliorer la cohérence et l'efficacité de ses actions dans ce domaine. La réforme du secteur de la sécurité et, dans une perspective plus large, le renforcement de l'état de droit dans lequel celle-ci s'inscrit, est l'un des principaux éléments dans deux volets – en amont pour la prévention des conflits, et en aval pour la consolidation de la paix. La communauté internationale doit aider les pays en situation de conflit et d'après-conflit à développer leurs capacités civiles et à renforcer leurs institutions, et les soutenir à cet égard.

Il est fondamental de passer d'une optique de réaction face aux conflits – souvent tardive et insuffisante – à une optique de prévention. La prévention requiert une volonté politique et des ressources pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies efficaces. Lorsque ces deux éléments sont combinés, le résultat est un succès comme en Sierra Leone, où l'on a récemment fermé le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone. La réforme du secteur de la sécurité impose d'agir sur plusieurs fronts. Il faut établir des cadres justes, stables et prévisibles; mettre sur pied des forces de sécurité et de police compétentes, soumises à la primauté du droit et en garantissant l'application; créer un système judiciaire indépendant, complet et accessible à tous, ainsi qu'un système pénitentiaire adéquat. De même, il convient de garantir la protection des groupes les plus vulnérables de la société tels que les femmes, les enfants et les personnes déplacées.

L'appropriation nationale est, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, la clef du succès. Il est nécessaire de concevoir une planification appropriée, d'élaborer des mesures en fonction des besoins et des priorités définis par le pays d'accueil, qui soient cohérentes et conformes aux décisions et initiatives nationales. Les structures et institutions chargées de la sécurité doivent être au service des citoyens. Les réformes doivent être ouvertes et fondées sur les principes de la bonne gouvernance, de l'état de droit, du respect des droits de l'homme et de la responsabilité, qui sont tous indispensables pour garantir la légitimité, l'efficacité et la viabilité à long terme.

Nous pensons que s'agissant de la réforme du secteur de la sécurité, il est nécessaire d'adopter une approche globale et stratégique. Il convient de faire montre de flexibilité dans la planification et l'identification des activités les plus appropriées à chaque instant, d'une perspective évolutive, d'une bonne connaissance de la situation sur le terrain et, enfin, d'un dialogue fluide, intense et constant avec les acteurs nationaux.

Pour être efficaces, les efforts axés sur la réforme du secteur de la sécurité exigent une vision à long terme et des mesures inscrites dans la durée.

La réforme du secteur de la sécurité sur la base des principes que nous venons de mentionner est, à n'en pas douter, une contribution essentielle au respect et à l'application du droit international humanitaire, dont la protection des civils. À ce propos, qu'il me soit permis de mettre en exergue l'importance du travail de la Commission de consolidation de la paix, dont l'Espagne est membre depuis huit ans, et du Fonds pour la consolidation de la paix, dont nous sommes le huitième contributeur.

Tout aussi importants sont les instruments qui permettent aux autorités nationales et à leurs partenaires internationaux de mener à bien un suivi et une évaluation appropriés des mesures mises en place. Comme ma délégation l'a déjà fait lors du débat sur le renforcement de l'état de droit en février (voir S/PV.7113), je voudrais rappeler ici l'initiative prise récemment par le Département des opérations de maintien de la paix et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour mettre au point des indicateurs permettant de mesurer l'évolution du fonctionnement des institutions de police, de justice et pénitentiaires des pays en situation de conflit et d'après-conflit en matière d'efficacité, de capacité, d'intégrité, de transparence, d'obligation redditionnelle et de traitements des groupes vulnérables. C'est un outil utile pour mesurer les résultats et les progrès de nos efforts dans ces secteurs.

L'Espagne a appuyé le renforcement des capacités dans les secteurs de la sécurité et de la justice dans un nombre important de pays. En Afrique subsaharienne, nous avons appuyé le renforcement des capacités des polices nationales de l'Angola et de Cabo Verde. Grâce à notre collaboration avec l'Union africaine, nous appuyons l'Architecture africaine de paix et de sécurité et la politique commune de sécurité et de défense, ainsi que le Centre africain d'études et de recherches contre le terrorisme.

En Amérique latine, nous avons mis en pratique des programmes de formation et d'échange d'expériences et de bonnes pratiques en matière de réforme judiciaire en collaborant à la création de ministères publics spécialisés et en organisant des séminaires, des cours et des ateliers sur des questions telles que l'accès à la justice, notamment pour les groupes vulnérables, les techniques d'investigations médico-légales, et la lutte contre le trafic et la traite d'êtres humains. Depuis 2007, l'Espagne promeut et appuie la stratégie de sécurité de l'Amérique centrale par le biais du Système d'intégration de l'Amérique centrale en vue d'intégrer et d'harmoniser la lutte contre la criminalité organisée.

Dans les pays arabes, l'Espagne met en œuvre le programme Masar dont l'objectif est d'accompagner les processus de gouvernance démocratique; ce programme prend en compte les besoins et les priorités recensés par les acteurs nationaux et appuie les initiatives des institutions publiques et de la société civile dans les domaines de la sécurité, de la justice, des institutions pénitentiaires, et des droits de l'homme.

De concert avec d'autres États membres de l'Union européenne, l'Espagne a participé à des missions de gestion civile des crises et à des opérations militaires dans le cadre de la politique commune de sécurité et de défense de l'Union européenne. Nous participons à des opérations de formation au Mali et en Somalie et aux programmes EUCAP NESTOR et EUCAP Sahel, ainsi qu'à l'opération Althea de l'Union européenne, dont l'objectif est de renforcer la sécurité. À cet égard, un général espagnol occupe actuellement le poste de Conseiller principal de l'ONU en République de Guinée et aide à définir le modèle de sécurité du pays.

Notre expérience en matière de coopération avec d'autres pays et notre vaste participation aux opérations de maintien de la paix nous ont appris que le renforcement de l'état de droit et de la réforme du secteur de la sécurité est un pilier essentiel de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. La paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement sont en étroite corrélation et se renforcent mutuellement. L'Espagne continuera à participer activement aux actions visant à appuyer les efforts déployés par d'autres pays pour mettre en place des capacités et des institutions de sécurité dignes de confiances, soumises à la loi et dont l'objectif est de renforcer la paix, la sécurité et le développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Boukadoum (Algérie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous remercier, au nom de l'Algérie, d'avoir organisé cet important débat public sur la notion de réforme du secteur de la sécurité. Je souhaite la bienvenue à S. E. M. Aminu Bashir Wali, Ministre des affaires étrangères du Nigéria, à notre présente séance et le remercie pour la façon dont il dirige le débat.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le présent débat est l'occasion pour les États Membres d'identifier et de clarifier les caractéristiques et les priorités principales de l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité, en particulier ses dimensions normatives et opérationnelles. Nous rappelons qu'initialement, la réforme du secteur de la sécurité avait été introduite à l'ONU en vue de définir les stratégies de sortie des opérations de maintien de la paix. Cette notion a beaucoup évolué, au point de devenir l'une des composantes clefs de l'engagement de l'ONU dans des domaines tels que le maintien et la consolidation de la paix et le développement. Nous croyons que la réussite d'une réforme du secteur de la sécurité est indispensable à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans les pays en situation d'après-conflit et de consolidation de la paix.

Dans les situations d'après-conflit, les institutions de sécurité sont souvent faibles et dysfonctionnelles, ont un impact négligeable et ne jouissent d'aucune légitimité. Faute de mesures visant à remédier à ces déficits opérationnels et de responsabilité, les efforts de reconstruction de l'ONU s'en sont trouvés affaiblis et les risques de reprise des hostilités ont augmenté. L'objectif est d'améliorer la qualité de la gouvernance du secteur de la sécurité en mettant l'accent sur la responsabilité, l'inclusivité et une gestion et un contrôle efficaces. L'ONU doit être en mesure de fournir une assistance dans ce domaine. Elle est particulièrement bien positionnée pour appuyer ces réformes et a peut-être un avantage comparatif par rapport à ses autres partenaires pour ce qui est de fournir un appui à l'échelle du secteur. En outre, le Secrétaire général reconnaît dans son dernier rapport (S/2013/480) que la réforme du secteur de la sécurité s'applique à l'ensemble des programmes de l'ONU : maintien de la paix, droits de l'homme, consolidation de la paix, prévention des conflits et développement.

En même temps, s'il y a eu beaucoup de progrès, les conflits prolongés, les nouvelles menaces et les crises complexes dont le monde est témoin aujourd'hui exigent à coup sûr des réponses souples et novatrices de la part de l'ONU. Face à ces défis, il faut renforcer le rôle du système des Nations Unies en faveur de la réforme du secteur de la sécurité, instrument clef de la prévention et de la gestion des conflits.

Cela dit, l'Algérie estime qu'il y a encore beaucoup à faire dans ces domaines en améliorant la cohérence et la coordination à l'échelle du système, notamment au travers des efforts de collaboration de l'Équipe spéciale et en forgeant des partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales. Les efforts menés par l'Union africaine dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et le renforcement de ses capacités sont, à cet égard, un exemple parfait à prendre en considération.

Le Conseil de sécurité joue un rôle crucial dans la fourniture de conseils stratégiques et la définition des priorités institutionnelles de l'Organisation, en raison notamment du fait que la réforme du secteur de la sécurité est devenue un élément clef des mandats des missions du Conseil de sécurité. En outre, les mandats du Conseil de sécurité se multiplient et deviennent plus complexes du fait de l'appui attendu à la réforme du secteur de la sécurité. Il faut donc réfléchir au moyen pour les capacités actuelles de l'ONU de répondre à la multiplication des attentes.

Ma délégation tient à souligner l'importance de la réforme du secteur de la sécurité parmi d'autres composantes importantes dans le contexte des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles des Nations Unies et dans le cadre des situations d'après-conflit qui devraient être intégrées à l'ensemble des activités d'état de droit de l'ONU, ce qui permettrait de veiller à ce que les activités et les structures relatives à la réforme du secteur de la sécurité ne fassent pas double emploi avec le travail mené dans le domaine de l'état de droit. L'Algérie croit que la bonne mise en œuvre des nombreuses tâches que les opérations de maintien de la paix pourraient se voir confier en matière de réforme du secteur de la sécurité exige de bien comprendre que développement et sécurité sont interdépendants. Nous soulignons également l'importance du fait que la réforme du secteur de la sécurité et les autres composantes des opérations de maintien de la paix se renforcent mutuellement.

Enfin, nous pensons que toute évolution de l'approche de l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité doit se faire dans le cadre de l'Assemblée générale et conformément au principe de l'appropriation nationale, et que la formulation de stratégies relatives à la réforme du secteur de la sécurité, y compris sa portée et son mandat, doit se faire dans le cadre d'un processus intergouvernemental et d'un contexte spécifique. Il est évident que la réforme du secteur de la sécurité

doit se faire sur la demande des pays concernés, et nous rappelons la responsabilité principale et le droit souverain des pays concernés pour ce qui est de déterminer leurs priorités nationales à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Rakhmetullin (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé ce débat stratégique sur le renforcement de l'approche des Nations Unies en matière de réforme du secteur de la sécurité. Je voudrais également exprimer ma profonde gratitude au Secrétaire général pour son rapport édifiant (S/2013/480) et ses recommandations sur la voie à suivre.

En tant que membre du Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité, le Kazakhstan appuie pleinement tous les efforts visant à renforcer la paix et la sécurité, ce qui permet de parvenir à un développement viable et durable.

La réforme du secteur de la sécurité acquiert de plus en plus d'importance s'agissant de régler les problèmes auxquels se heurtent les zones déchirées par la guerre et les pays sortant de conflit en Afrique. Il est donc essentiel de comprendre les nouvelles formes, causes et manifestations de conflits et de situations d'insécurité. Les plans à court, à moyen et à long terme doivent impérativement se baser sur une compréhension des causes profondes des conflits – les facteurs qui expliquent pourquoi un conflit éclate et s'accélère, ainsi que leurs répercussions. Par conséquent, la planification de la réforme du secteur de la sécurité doit se fonder sur un changement d'orientation d'une sécurité centrée sur l'État vers une sécurité centrée sur le citoyen ou l'être humain; le passage d'une sécurité purement militaire à une sécurité qui n'est pas centrée sur les aspects militaires, comme par exemple la sécurité alimentaire, la sécurité environnementale et la sécurité socioéconomique; et le passage de l'État à des acteurs non étatiques, ce qui signifie un plus grand nombre de parties prenantes.

Les récents événements politiques, qui ont tragiquement emporté tant de vies humaines, nous obligent à repenser les voies et moyens de créer un environnement sûr, une condition préalable essentielle pour assurer la protection des civils, l'état de droit, la justice et le respect des droits de l'homme. Notre tâche devient encore plus compliquée après le retrait des opérations et des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Il faut donc procéder à une réforme globale et tournée vers l'avenir, afin de créer le cadre nécessaire pour le maintien de la paix, la consolidation de la paix et le développement, qui sont étroitement liés aux processus de démobilisation, de désarmement et de réintégration. En outre, tous les politiques et mécanismes nationaux de sécurité doivent s'inscrire dans des cadres régionaux, étant donné le caractère transnational des problèmes de sécurité.

Il ne saurait y avoir de véritable réforme sans une formation adéquate et moderne sur les nouveaux concepts de sécurité et une modernisation des institutions, telles que l'armée et en particulier la police, afin qu'elles soient guidées par les droits de l'homme, l'état de droit et la bonne gouvernance dans leurs activités. Les politiques de recrutement doivent prévoir des quotas régionaux et garantir l'équilibre ethnique ou tribal et l'égalité des sexes, en veillant à faire participer les femmes et les communautés locales. Par ailleurs, il faut procéder à une réforme des services pénitentiaires, des services douaniers et du système judiciaire, qui sont des éléments importants du système de sécurité.

Ces efforts globaux appellent un renforcement des capacités et de la volonté politique des autorités et des institutions nationales, au moyen du dialogue politique, en adoptant des politiques adaptées à chaque situation spécifique, tout en mobilisant les nombreuses parties prenantes. Il faut accorder une attention particulière aux acteurs non étatiques, aux niveaux régional et international, dans le cadre d'un dialogue avec les autorités gouvernementales. Il est évident qu'il faut explorer de nouveaux partenariats, ce qui exige une collaboration et un engagement à tous les niveaux – du niveau régional au niveau international. Dans le même temps, la réforme du secteur de la sécurité doit être prise en main par les pays concernés et doit avoir un caractère démocratique et représentatif, car cela renforce la confiance de la population vis-à-vis des institutions de sécurité et leur légitimité, en assurant l'équilibre entre les préoccupations de sécurité au niveau national et les besoins locaux. La réforme du secteur de la sécurité doit prévoir des activités de recherche, des enseignements tirés de l'expérience et des mécanismes de suivi, de contrôle et de responsabilisation, ainsi que des points de référence et des indicateurs pour une évaluation approfondie.

Pour terminer, le Kazakhstan est déterminé à apporter sa contribution et son appui aux efforts des Nations Unies visant à faire évoluer la réforme du

secteur de la sécurité pour qu'elle soit efficace et soit menée en temps voulu afin de relever les nombreux défis qui existent. Nous appuyons le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République tchèque.

M[me] Hrdá (République tchèque) (*parle en anglais*) : La République tchèque souscrit pleinement aux vues exprimées dans le document de réflexion (S/2014/238, annexe) établi pour le débat d'aujourd'hui. Nous remercions la présidence nigériane d'avoir porté cette question cruciale à l'attention du Conseil de sécurité et nous espérons que le Conseil continuera à tenir régulièrement des débats publics sur la réforme du secteur de la sécurité. Nous nous félicitons du projet de résolution sur la réforme du secteur de la sécurité et nous espérons qu'il sera adopté aujourd'hui. À l'instar d'autres délégations, la délégation tchèque voudrait annoncer qu'elle s'est portée coauteur de ce projet de résolution.

Nous convenons que le Conseil de sécurité, qui est l'organe principal chargé de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales, a pour mission de s'assurer que cet aspect du rôle de l'Organisation reçoive la priorité qui lui revient.

La République tchèque s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Je voudrais faire les observations suivantes à titre national.

Nous estimons que la réforme du secteur de la sécurité est une étape cruciale dans la transition du conflit au développement durable. Le succès de la réforme du secteur de la sécurité passe par sa prise en main par le pays concerné et le renforcement de la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales et la société civile. Dans ce contexte, la réforme du secteur de la sécurité est désormais reconnue comme un concept pertinent pour combler les lacunes les plus importantes de l'État dans le but de renforcer non seulement la sécurité de l'État, mais aussi, dans un sens plus large, la sécurité humaine – c'est à dire la sécurité de chaque être humain au sein de la société.

Le rapport du Secrétaire général publié en août 2013 (S/2013/480) décrit en détail les progrès accomplis par le système des Nations Unies en matière de réforme du secteur de la sécurité, mais indique également qu'il reste encore beaucoup à faire. À notre avis, la réforme du secteur de la sécurité exige une approche globale et toutes les activités doivent être abordées d'une manière cohérente et globale. Il est crucial de faire participer toutes les entités du système des Nations Unies dans ce domaine. Par conséquent, nous nous félicitons de la création de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, qui regroupe tous les départements importants du Secrétariat des Nations Unies et les programmes des Nations Unies. Nous estimons qu'il y aurait moyen de renforcer davantage cette coopération en intégrant les institutions spécialisées des Nations Unies au sein de l'Équipe spéciale.

Pour terminer, je voudrais appeler l'attention sur la participation active de la République tchèque et des experts tchèques à plusieurs missions de politique commune de sécurité et de défense, dont les mandats prévoient la réforme du secteur de la sécurité – en Bosnie-Herzégovine, en Afghanistan, dans la Corne de l'Afrique et au Mali. Mon pays déploie également des efforts considérables pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que la résolution 1612 (2005), sur les enfants touchés par les conflits armés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République-Unie de Tanzanie.

M. Mwinyi (Tanzanie) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais m'associer aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue à New York à S. E. M. Aminu Wali, Ministre des affaires étrangères du Nigéria. Monsieur le Président, je voudrais également vous remercier d'avoir convoqué ce débat public. Nous tenons à exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour son exposé sur ce sujet important et pour son rapport sur cette question (S/2013/480).

Ce débat est extrêmement pertinent pour les travaux du Conseil de sécurité, dont le rôle ne se limite pas à intervenir après que des conflits aient éclaté, mais aussi à les prévenir. La réforme du secteur de la sécurité est l'un de nombreux moyens de protéger les pays qui risquent de connaître des conflits et de veiller à ce que les sociétés sortant de conflit ne retombent pas dans des conflits, grâce à la création d'institutions du secteur de la sécurité solides, transparentes et responsables. Ce débat se tient à peine une semaine après l'organisation par la Tanzanie, le Japon et la République slovaque d'un séminaire sur la participation de tous aux processus de reconstruction des États, en mettant l'accent sur la participation de tous à la réforme du secteur de la

sécurité. La Tanzanie a joué un rôle d'avant-garde dans la création de la Commission de consolidation de la paix et demeure fermement convaincue que la réforme du secteur de la sécurité doit jouer un rôle central dans les efforts de reconstruction de sociétés sortant d'un conflit.

Nous tenons à rappeler quelques points dont nous estimons qu'ils sont d'une importance cruciale dans la promotion de la réforme du secteur de la sécurité, non seulement dans les sociétés sortant de conflit, mais également dans les pays en développement en général. Premièrement, je voudrais aborder la question de l'appropriation par le pays concerné. Il est essentiel que le pays dans lequel est effectuée une réforme du secteur de la sécurité prenne véritablement en main ce processus.

L'appropriation n'implique pas simplement le consentement. Elle implique aussi l'engagement et, mieux encore, la participation de tous. Pour atteindre la légitimité requise, le processus de réforme du secteur de la sécurité exige la participation de toutes les parties prenantes, notamment les jeunes, les femmes, les chefs traditionnels, les chefs religieux et la société civile. Il importe aussi d'associer les ex-combattants une fois que les pourparlers de paix auront abouti, que le désarmement, la démobilisation et la réintégration auront été achevés, et que la justice aura été rendue.

Deuxièmement, pour ce qui est de la durabilité, il importe au plus haut point de considérer la réforme du secteur de la sécurité comme un processus en cours plutôt que comme un événement, particulièrement lorsqu'il est mis en œuvre au titre d'un mandat du Conseil.

Les pays sortant d'un conflit qui mènent une réforme du secteur de la sécurité doivent être assistés jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de se prendre en charge. Nous pensons aussi que pour assurer la viabilité du processus de réforme du secteur de la sécurité, il faut qu'il aille de pair avec le développement des pays concernés.

Troisièmement, s'agissant de l'implication des acteurs régionaux, notre participation aux processus de paix au cours des 50 dernières années a clairement montré combien il importe de faire intervenir les acteurs régionaux dans la prévention et le règlement des conflits et dans le maintien et la consolidation de la paix. Nous encourageons la communauté internationale et les pays concernés à utiliser de façon efficace les énormes ressources que nous sommes en mesure d'offrir à nos pays voisins en termes de connaissances et de savoir-faire dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité et autres. Après tout, nous aspirons au bien-être de leurs nations et de leurs peuples, ce qui est primordial pour la stabilité et ledéveloppement de la région.

Nous constatons avec beaucoup de satisfaction que cette valeur est pleinement reconnue dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, dont la pleine mise en œuvre par toutes les parties prenantes favoriserait le retour à la paix et à la stabilité de la région des Grands Lacs en Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres du Conseil sont saisis du document S/2014/302 qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Chili, la Croatie, Chypre, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la France, la Géorgie, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, l'Italie, l'Irlande, la Jordanie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, le Monténégro, la Nouvelle-Zélande, le Nigéria, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République de Corée, la République tchèque, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Roumanie, le Rwanda, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse et le Tchad.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Tchad, Chili, Chine, France, Jordanie, Lituanie, Luxembourg, Nigéria, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2151 (2014).

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 55.